



## DÉCISION

N° : 2026- 55

Exécutoire le : 24 FEV. 2026

Publiée / Notifiée le : 24 FEV. 2026

Visée le : 19 FEV. 2026

### COMMANDE PUBLIQUE

#### Marché 25031 :

**Installations photovoltaïques sur toitures et construction d'ombrières photovoltaïques  
sur les sites Lepic et Marlioz**

**Lot 3 : Structure acier et fondations**

#### **Avenant n°02 relatif à une modification de cotraitant à la suite d'une fusion d'entreprise**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 22 juin 2021 et du 30 janvier 2024 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une Procédure adaptée,

Considérant la notification effectuée le 15/09/2025 au groupement d'entreprise Brunel / Franki Fondation dont le mandataire est la société Brunel

Considérant la fusion du cotraitant Franki Fondation avec sa société mère SEFI-INTRAFOR créant ainsi une nouvelle société dénommée FAYAT ENVIRONNEMENT

Considérant la nécessité de régulariser ce changement de cotraitant dans le cadre du marché 25031

Considérant l'absence d'impact financier de cet avenant

### DÉCIDE :

#### **ARTICLE 1 : AVENANT 1**

De signer l'avenant 2 au marché 25031 lot 3 avec l'entreprise Brunel domiciliée 31 rue de Champ de Mars 42600 SAVIGNEUX et mandataire du groupement titulaire du marché,

#### **ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS**

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Le mandataire du groupement : L'entreprise BRUNEL

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.

2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique  
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage  
le 19/02/2026 15:38:46



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision 2026-55 : Marché 25031 : Installations photovoltaïques sur toitures et construction d'ombrières photovoltaïques sur les sites Lepic et Marlioz - Lot 3 : Structure acier et fondations - Avenant n.02 relatif à une modification de cotraitant à la suite d'une fusion d'entreprise

---

**Date de transmission de l'acte :** 19/02/2026

**Date de réception de l'accusé de réception :** 19/02/2026

---

**Numéro de l'acte :** Dec2288 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20260219-Dec2288-CC

---

**Date de décision :** 19/02/2026

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Contrats conventions et avenants

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.3. Dossier d'avenant



**Marché n°25031**

**Installations photovoltaïques sur toitures et construction  
d'ombrières photovoltaïques sur les sites Lepic et Marlioz**

**Lot 3 : Structure d'Ombrières acier et fondation**

**AVENANT N°2**

**ENTRE :**

**Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget** domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son vice-président en charge de la commande publique, Monsieur Yves MERCIER, dûment habilité par délibérations du Conseil communautaire en date du 28 juillet 2020, 23 mars 2021 et du 22 juin 2021 et arrêté du 27 juillet 2020,

**D'UNE PART,**

**ET**

**Le groupement d'entreprises BRUNEL, FRANKI** dont le mandataire **BRUNEL** domicilié à 31 rue de Champ de Mars 42600 SAVIGNEUX, représentée par Madame Maud BRUNEL,

**D'AUTRE PART,**

## **ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE**

Par marché de travaux n° 25031 – Grand lac a confié le lot 3 concernant les structures d'ombrières acier et les fondations dans le cadre du marché Installations photovoltaïques sur toitures et construction d'ombrières photovoltaïques sur les sites Lepic et Marlioz

- Montant total du lot n°3 travaux :
  - Tranche ferme : 638 800,00 € HT
  - Tranche optionnelle TO1 : 14 100,00 € HT levée par Grand Lac en date du 13/10/2025

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure MAPA , décomposé en six lots :

- Lot 01 : 88 141,14 € HT
- Lot 02 : 419 982,64 € HT
- Lot 03 : **652 900,00 € HT**
- Lot 04 : INFRUCTUEUX
- Lot 05 : 435 880,74 € HT
- Lot 06 : 21 500,00 € HT

Pour rappel, un avenant n°1 a été passé en date du 13/11/2025 avec le groupement Brunel / Franki concernant des prestations supplémentaires nécessaires à la bonne exécution de la TO1 de ce lot

## **ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT**

Dans le cadre d'une fusion absorption, le cotraitant Franki Fondation (418 201 281 RCS EVRY) a été fusionné à sa société mère SEFI-INTRAFOR (398 903 203 RCS EVRY) qui a pris la dénomination sociale FAYAT FONDATIONS (398 903 203 RCS EVRY)

La société FAYAT FONDATIONS s'engage à reprendre l'ensemble des obligations à la charge de la société Franki Fondation dans le cadre du marché précité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026

## **ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER**

Pas d'impact financier du présent avenant sur le marché initial.

## **ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL**

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en trois exemplaires,

À Savigneux , le 10/02/2026

Brunel Mandataire du Groupement

**ENTREPRISE BRUNEL**  
31, Rue du Champ de Mars  
Montbrison - 42600 SAVIGNEUX  
Tél. : 04 77 56 04 88  
S.A.S. au capital de 148 000 €  
SIRET : 885 610 504 00020

À , le 10 FEV. 2026

FAYAT FONDATIONS, Nouveau Cotraitant

  
**FAYAT FONDATIONS**  
9-11 rue Gustave Eiffel - 91350 Grigny  
S.A.S. au capital de 3 500 000 €  
Siret 398 903 203 000 97 - A.P.E. 4399D  
R.C.S. Évry 398 903 203  
T.V.A. Intracom FR 67 398 903 203

Pour GRAND LAC,  
Yves MERCIER  
Vice-Président de Grand Lac

19 FEV. 2026

